

Commune de POLMINHAC

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2022 a été voté le 02 Avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

1. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population : garderies et restaurant scolaire, locations de salles, etc

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 1 395 332,95 Euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics, le fonctionnement de l'école.

Les salaires représentent 29,07 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 1 395 332,95 Euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : Recettes 2021 : 426 325,00 € - Prévisions : 443 838,00 Euros

Les dotations versées par l'Etat : en 2021 : 451 021 € - Prévisions : 451 021 Euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 161 718,30 € en 2021 – prévisions 2022 : 129 008,00 Euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montants
Dépenses courantes	358 956,58	Résultats reportés	254 604,66
Dépenses de personnel	405 666,65	Recettes des services	129 008,00
Atténuation de produits	19 839,81	Impôts et taxes	477 838,00
Dépenses financières	21 300,00	Dotations et participations	471 137,00
Dépenses exceptionnelles	700,00	Autre recettes de gestion courante	58 600,00
Autres dépenses	106 996,68	Recettes exceptionnelles	4 000,00

RF
LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2022 015-211501549-20220408-BUDG_2022_06-BF

Dépenses imprévues	5 000,00	Recettes financières	436,77
Total dépenses réelles		Autres recettes	145,29
Charges (écriture d'ordre entre sections)	22 698,66	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	454 174,57	Produits (écriture d'ordre entre section)	
<b>Total général</b>	<b>1 395 332,95</b>	<b>Total général</b>	<b>1 395 332,95</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

- Taxe foncier bâti : 41,99 %
- Taxe foncier non bâti : 88,01 %

Le produit attendu de la fiscalité s'élève à 443 838 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 451 021 €

III - La Section d'Investissement

a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, des dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement est tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et des travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

La section d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : création de voirie – restructuration de l'école – poursuite de l'opération cœur de village – aménagement du camping
- En recettes : subventions – emprunts

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	213 914,12	Virement de la section de fonctionnement	454 174,57
Remboursement emprunts	82 000,00	FCTVA	127 219,90
Travaux de bâtiment	29 308,02	Excédents	266 512,09
Travaux de voirie	41 243,60	Cessions d'immobilisations	26 230,45
Travaux	2 005 963,15	Taxe aménagement	8 000,00
Autres dépenses	147 859,21	Subventions	1 416 490,19

RF
LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2022 015-211501549-20220408-BUDG_2022_06-BF

Immobilisations	3 531,79	Emprunts	160 000,00
Dépenses imprévues	12 175,17	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Financières		Financières	77 367,86
Total général	2 535 995,06	Total général	2 535 995,06

C) les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Rénovation de l'école avec mise en accessibilité
- Aménagement de la place du Campanier
- Aménagement du Presbytère

c) Les subventions d'investissement prévues :

- De l'Etat : 818 583,50 €
- De la Région : 306 000,00 €
- Du Département : 269 351,00 €
- De l'Europe : 22 555,69 €

Fait à POLMINHAC, le 02 Avril 2022

Le Maire, André BONHOMME

RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2022 015-211501549-20220408-BUDG_2022_06-BF